



---

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

---

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois de janvier, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Nathalie MALÉ et Elisabeth LAPEYRE Adjoints, Mmes et MM Paula SANTOS, Maritchu ERRAMOUSPE, Gilles LARQUE, Jean-Baptiste MONLAU, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Gaëlle PINSOLLE, Florence MESPLES DIT PEBOSCQ et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Christian LAMANE, M. Christophe LAYAA-LAULHÉ, M. Pierre MOUREU.

Madame Nathalie MALÉ a été élue secrétaire de séance.

---

### **Vu le Maire pour convocation le 13 janvier 2023 et affichage des délibérations le 26 janvier 2023**

---

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 19 h 00.

#### **Ordre du jour**

- Centre aéré

#### **Questions diverses**

---

#### **Centre aéré- LOS CANAILHOS**

---

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa rencontre, avec les Maires des communes voisines, des dirigeants de la Ligue de l'Enseignement et du centre aéré « Los Canailhos ».

Le but de cette réunion étant de comprendre les augmentations de tarifs demandés par la Ligue, aux communes et aux parents.

Elle explique que le centre aéré Los Canailhos n'arrive plus à équilibrer leur budget et, que pour 2022, leur déficit s'élève à 24 605.60 €.

Elle précise que la Ligue de l'Enseignement a augmenté les salaires afin de fidéliser le personnel et que dorénavant les participations familiales et communales ne sont plus suffisantes.

Elle ajoute que depuis le mois de septembre, la Ligue a augmenté de 2 € la participation journalière des parents et demande aux communes de payer, pour l'année 2022, 2.50 € de plus, par journée et par enfants, soit pour Mazerolles 7.50 €.

Aussi, pour combler leur déficit de 24 605.60 €, la ligue demande à la commune de Mazerolles 10 318.36 € en plus de la participation journalière.

Les autres communes conventionnées devront également participer au déficit, au prorata des présences.

Le centre aéré ne pourra pas continuer son activité si les communes refusent de combler le déficit.

Madame la Maire ajoute que les participations des parents et des communes étant insuffisantes, le déficit sera le même en 2023.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer quant à la participation de la commune au déficit du centre aéré et sur la continuité du service dans ces conditions.

Le Conseil, après en avoir largement débattu, s'interroge sur le devenir du centre aéré et souhaite avoir plus de visibilité sur leur budget.

Plusieurs conseillers s'inquiètent de l'organisation, pour les parents, des mercredis et des vacances scolaires, si le centre aéré venait à disparaître.

Madame le Maire propose d'organiser une rencontre avec les parents afin d'échanger à ce sujet et de prendre la meilleure décision pour les familles et pour la commune.

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil.

### **Questions diverses**

#### **Convention 2 MBS :**

La convention de mise à disposition de personnel est reconduite pour un an. Un quota d'heures maximum, de 100 heures/an, est fixé.

#### **Commission terrain communaux.**

La commission se réunira mercredi 25 janvier à 20 h 30, à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A MAZEROLLES, le 25 janvier 2023

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance

Nathalie MALÉ